Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 05 Juillet 2023

Début de séance : 19 heures

Étaient présents : 09

MARCHAL Sylvain, BARBIER Mathieu, CHEMINADE Monique, DRON Rachel, HERPIN Julien,

MARCELLIN Éric, MARGUERITTE Françoise, MÉMAIN Martine, POUPARD Benoit,

Pouvoirs : de BLANCHARD Emmanuel à HERPIN Julien

de BRUTSAERT Gwénaëlle à MARCHAL Sylvain

<u>Étaient absents</u>: RINJONNEAU Éric, VIOLLEAU Christophe

<u>Secrétaire de séance</u> : Mme MARGUERITTE Françoise

Date de la convocation : 28 juin 2023

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

LES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES ET ADOPTÉES

- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023

- Aménagement d'un gîte : choix des entreprises et demande de subvention
- Lotissement communal « Les Shetlands » : Vote du budget annexe et de la périodicité de déclaration de la TVA
- Signature d'un contrat pour la vérification des extincteurs avec l'Entreprise SIMIE
- Aide financière aux communes sinistrées par le séisme du 16 juin 2023
- Vote d'une subvention au Football Club MAZERAY
- Décisions modificatives au budget
- Fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57
- Expérimentation du Compte Financier Unique : signature d'une convention
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2023

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal

2. Aménagement d'un gîte : choix des entreprises et demandes de subventions

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres avait été lancé pour les travaux de démolition et réhabilitation d'un bâtiment communal pour l'aménagement d'un gîte.

Vu le Code des marchés publics, Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les propositions reçues en mairie et après analyse des offres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité pour les lots n°1 à n°7, et avec 1 abstention (Rachel DRON) pour le lot n° 8 peinture

• d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Offres HT	
1 – démolition - déconstruction	M MACONNERIE	7 594.90 €	
	17250 BEURLAY		
2 - gros-œuvre - maçonnerie	M MACONNERIE	21 286.85 €	
3 – plâtrerie	SARL TRA-RENOV 17	17 287.74 €	
	17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE		
4 - menuiseries extérieures	SARL TRA-RENOV 17	11 980.07 €	
5 – électricité	SAS JDF	8 819.31 €	
	17430 TONNAY CHARENTE		
6 – plomberie – sanitaires	SAS JDF	8 391.19 €	
7 – carrelage – revêtements	SARL TRA-RENOV 17	10 301.30 €	
8 - peinture	EURL COTTENCEAU VIGNERON	8 258.63 €	
	17400 ST JEAN D'ANGELY		

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget par décision modificative
- de déposer une demande de subvention pour ces travaux auprès du Département

3. Lotissement communal « Les Shetlands »

- Vote du budget
- Périodicité de déclaration de la TVA

Monsieur le Maire fait part qu'il convient de voter le budget annexe concernant ce nouveau lotissement et la périodicité de déclaration de TVA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- de procéder à la déclaration de TVA trimestriellement
- de voter le budget tel que présenté et équilibré en

Section de fonctionnement: dépenses et recettes :219 336 €Section d'investissement: dépenses et recettes :219 331 €

4. Signature d'un contrat pour la vérification des extincteurs avec l'entreprise SIMIE

Monsieur le Maire fait part que la commune a un contrat de maintenance pour les extincteurs, les BAES, le désenfumage, avec la société VIAUD d'ECHIRÉ qui devient la société VIAUD-SIMIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer le contrat avec l'Entreprise VIAUD-SIMIE

5. Aide financière aux communes sinistrées par le séisme du 16 juin 2023

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association des Maires de la Charente-Maritime en appelant à la solidarité pour aider les communes sinistrées par le séisme survenu le 16 juin dernier

Considérant que la Communauté de Communes des Vals de Saintonge a versé une aide financière de 10 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 9 voix Pour et 2 voix Contre, de ne pas verser d'aide financière supplémentaire

6. Vote d'une subvention au FC MAZERAY

Monsieur le Maire fait part que le FC Mazeray va reprendre son activité et propose de voter une subvention pour relancer le club.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par 10 voix Pour et une abstention (Benoit POUPARD)

- de verser une subvention d'un montant de 265 € au FC MAZERAY
- d'inscrire les crédits correspondants au budget par décision modificative

7. <u>Décisions modificatives au budget 2023</u>

Monsieur le Maire fait part que suite aux précédentes décisions, il convient de prévoir des écritures modificatives au budget 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de voter la décision modificative comme suit :

Section INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
2132 (112 – travaux gite)	102 000 €	021 (Vir de section fonctionnement)	131 079.20 €	
2188 (116 – borne interactive)	18 000 €	024 – produit des cessions	208 251.80 €	
27638 – avance lotissement	219 331 €			
Total dépenses	339 331 €	Total recettes	339 331.00 €	

Section FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Subvention FC MAZERAY	+ 265.00€		
615231 - voirie	- 131 344.20 €		
023 – Vir à section investissement	+ 131 079.20 €		
Total dépenses	0 €	Total recettes	0€

8. Fongibilité des crédits dans le cadre de l'application de la nomenclature M57

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil Municipal de mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Considérant que la nomenclature M57 donne la faculté au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres au sein de la même section à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

Considérant que Monsieur le Maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa prochaine séance,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

9. Expérimentation du Compte Financier Unique : signature d'une convention

Vu la décision du Conseil Municipal de mettre en place la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Considérant la mise en œuvre à titre expérimental du Compte Financier Unique qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, et que ce dernier a pour vocation de devenir à compter de 2024 la nouvelle présentation des comptes locaux,

Le Compte Financier Unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable,

La mise en œuvre de cette expérimentation fait l'objet d'une convention avec l'Etat;

Le CFU sera préparé conjointement par l'ordonnateur (le maire) et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place de l'expérimentation du CFU pour l'exercice 2023
- D'autoriser le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du CFU

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part que le tracteur de la commune a besoin d'importantes réparations et souligne qu'il serait peut-être nécessaire d'investir dans du matériel plus récent

Prochaine réunion de Conseil Municipal: mercredi 12 juillet 2023 à 19 h 30

Manifestations

<u>13 juillet</u> : Repas organisé par l'APS - avec bal populaire et feu d'artifice offerts par la commune <u>21 et 22 juillet</u> : Beau Festyval au Centre Aéré de Beaufief

Séance levée à 20 h30

Le Maire, Sylvain MARCHAL La secrétaire de séance, Françoise MARGUERITTE